

## NOTE ANNEXE AUX COMPTES 2024

### **1. Faits significatifs**

*L'année 2024 est une année que nous pouvons qualifier de « retour à la normale » après les années de financement du projet de rénovation de la Chapelle, puis de la crise sanitaire de la Covid-19 et les années de sortie de cette crise. En cette année qui n'a pas été marquée par un événement ou un projet d'envergure particulier, nous rendre grâce pour le dynamisme de la vie de notre Eglise locale, qui se traduit par une situation financière saine et solide. Cette dynamique de notre vie d'Eglise se traduit dans le niveau des dons nominatifs, en légère hausse par rapport à 2023 qui atteignait elle-même un niveau historique depuis 2016 (hors 2020). Un autre motif de joie et de reconnaissance est la hausse en 2024 du nombre de donateurs versus 2023, indicateur clé de la dynamique de renouveau de notre paroisse. Si l'on exclut l'année 2020 et le formidable élan de solidarité que la crise sanitaire a généré, le nombre de donateurs baisse continuellement entre 2016 et 2023. Nous aurons à cœur d'entretenir cette dynamique haussière les prochaines années. La bonne dynamique des revenus de mise à disposition de nos locaux nous permet de bien absorber nos charges de fonctionnement, dans une période qui reste pourtant inflationniste. Cette situation saine et solide nous a permis d'augmenter la cible encore cette année, et de répondre ainsi favorablement à l'appel de solidarité de notre Eglise Nationale. Le résultat net de 2024 présente un déficit de 5 182 €, contre un excédent de 34 053 € pour l'exercice précédent.*

### **2. Principes, règles et méthodes comptables**

*Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions des règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, tout en intégrant les dispositions liées à l'adhésion des associations culturelles de l'Eglise Protestante Unie de France à l'Union Nationale.*

*L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 3.1.*

*Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :*

- *Continuité de l'exploitation,*
- *Permanence des méthodes comptables,*
- *Indépendance des exercices.*

*Les méthodes d'évaluation des comptes annuels retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.*

*L'évaluation des éléments d'actifs immobilisés est pratiquée en utilisant la méthode des coûts historiques pour les biens acquis depuis 10 ans ou moins à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et en utilisant la méthode « valeur vénale » pour les biens acquis depuis plus de 10 ans à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les valeurs vénales ont été estimées en 2001.*

*Les amortissements des biens immobiliers et mobiliers ont été calculés en retenant, pour les biens acquis en 2006 et précédemment, la méthode d'amortissement par composants et en prenant en compte la valeur résiduelle au 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour déterminer la base d'amortissement. Pour les biens acquis ou immobilisés postérieurement (à compter de 2007), les amortissements ont été calculés en retenant la méthode par composants et en fonction du mois d'entrée en immobilisation pour déterminer la base d'amortissement*

### 3. Notes sur le bilan

#### 3.1. Immobilisations et Amortissements

##### 3.1.1. Mouvements sur immobilisations en 2024

En €uros	Valeur brute	Acquisitions	Cession/rebut/ extourne -	Valeur brute
	31/12/2023	2024	2024	31/12/2024
Logiciel brevet	13 000	-	-	13 000
Terrains	776 000	-	-	776 000
Constructions - Structure	2 584 629		-	2 584 629
Construction - Toiture, façade, étanchéité	592 879	5 876	-	598 755
Constructions - Équipements techniques	690 943	2 648	-	693 591
Travaux Chapelle	717 656		-	717 656
Orgues	185 361		-	185 361
Mobilier	288 484		-	288 484
Installation et agencement	147 939	26 808	-	174 747
Matériel de bureau	25 915	25 242	-	51 157
Immobilisations en cours	10 623		3 051	7 572
<b>TOTAL</b>	<b>6 033 430</b>	<b>60 574</b>	<b>3 051</b>	<b>6 090 953</b>

##### 3.1.2. Amortissement des valeurs immobilisées

En €uros	Amortissement	Dotations en	Extourne en	Amortissement
	au 31/12/2023	2024	2024	au 31/12/2024
Logiciel brevet	13 000			13 000
Constructions - Structure	151 493	-		151 493
Construction - Toiture, façade, étanchéité	592 880	-		592 880
Constructions - Équipements techniques	559 740	23 793		583 533
Travaux Chapelle	103 445	31 412		134 857
Orgues	162 552	7 592		170 144
Mobilier	288 484	-	0	288 300
Installation et agencement	130 704	3 2 08		134 098
Matériel de bureau	11 837	9 609		21 446
<b>TOTAL</b>	<b>2 014 135</b>	<b>75 615</b>	<b>0</b>	<b>2 089 751</b>

Il n'est pas procédé à amortissement des composants *Terrain* d'une part et *Construction/Structure* d'autre part.

Sauf exception :

- Les éléments de *Construction/Toiture-façade-étanchéité* sont amortis sur la durée résiduelle, calculée en déduisant de la durée de 15 ans le nombre d'années courues,
- Les éléments de *Construction/Équipement technique* sur une base de 20 ans,
- Les *orgues* sur une base de 25 ans et le piano sur 10 ans,
- Le *meublier* sur une base de 3 ans,
- Les installations et agencements sur 10 ans,
- Le *matériel de bureau* et l'informatique sur 3 ans,
- Le matériel de vidéo et audio sur 5 ans.

Les amortissements sont calculés à compter du 1<sup>er</sup> du mois qui suit la réception (en fait, par assimilation, le 1er du mois qui suit le dernier paiement relatif à la valeur).

Pour la Chapelle de la rue Madame :

- Les éléments de construction sont amortis sur 50 ans,
- Les équipements techniques sont amortis sur 20 ans,
- Les installations et agencements, y compris le meublier, sont amortis sur 10 ans,
- L'audio et la vidéo sont amortis sur 5 ans.

Pour la Chapelle, les amortissements sont calculés à compter de la date de réception des travaux indiquée sur les différents procès-verbaux, à savoir le 29/07/2020.

Les dotations aux amortissements se sont élevées en 2024, en application des règles ci-dessus rappelées, à 75 615 €.

### **3.1.3 Dotations aux amortissements 2024**

Cela conduit à présenter un montant de 4 001 205 € d'immobilisations nettes au bilan au 31 décembre 2024, à comparer au montant de 4 019 296 € comptabilisé à fin 2023.

### **3.2. Éléments de l'actif circulant**

Les excédents de trésorerie sont placés temporairement en «*Livret A Sup Association*» et en «*Contrat à Terme*» à 3,2 %, auprès du CIC . Le montant placé sur le CAT sera remboursé avec les intérêts perçus et reversés sur un CAT en 2025.

Au 31 décembre 2024, le total de la trésorerie de l'association se montait à 469 192 € (dont 25 880 € de chèques et autres valeurs à encaisser), contre 507 443 € à la fin de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2024, le total de la trésorerie comprenait un montant de 57 234 € placé en livret A Sup au CIC et un montant de 350 000 €, déposé le 01/04/2024, au CIC sur un Contrat à Terme qui rapporte un taux de 3,2 % bruts par an.

### 3.2.1. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

#### État des créances et dettes au 31 décembre 2024

En €uros		Montant brut	Sur la région	Sur autres	A moins d'un an	A plus d'un an
<b>CRÉANCES</b>	1. Actif immobilisé	-	-	-	-	
	2. Actif circulant	18 494	-	18 494	18 494	
	3. Charges constatées d'avance	9 134	-	9 134	9 134	
	<b>TOTAL</b>	<b>27 628</b>	<b>-</b>	<b>27 628</b>	<b>27 628</b>	
<b>DETTES</b>	1. Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	
	2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 707	-	14 707	14 707	
	3. Dettes fiscales et sociales	10 458	-	10 458	10 458	
	4. Dettes EPUDF	-	-	-	-	
	5. Autres dettes	3 580	3 080	500	500	
	6. Produits constatés d'avance	4 995	-	4 995	4 995	
	<b>TOTAL</b>	<b>33 740</b>	<b>3 080</b>	<b>30 660</b>	<b>30 660</b>	<b>-</b>

### 3.2.2. Produits à recevoir, charges à payer, produits & charges constatés d'avance

#### Charges à payer au 31 décembre 2024

Postes du passif en euro	Montant au 31/12/2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés, factures non parvenues	14 707
Dettes fiscales et sociales	10 458
Autres dettes	3 580
<b>Total</b>	<b>28 745</b>

#### Produits à recevoir au 31 décembre 2024

Postes de l'actif en euro	Montant au 31/12/2024
Créances clients	-
Créances diverses	18 494
Produits à recevoir	-
<b>Total</b>	<b>18 494</b>

Les charges nettes à payer au 31 décembre 2024 se montent à 28 745 €. Elles comportent essentiellement 14 707 € de factures non parvenues de fournisseurs, ainsi que 10 458 € de dettes sociales et charges fiscales

Charges constatées d'avance : 9 134 €.

Nous avons 4 995 € de produits constatés d'avance au 31 décembre 2024 correspondant à des acomptes concernant la mise à disposition de salles pour 2025.

### 3.3. Variation des fonds associatifs et réserves

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentat°	Diminut°	A la clôture
Fonds propres	4 310 649				4 310 649
Report à nouveau	-445 080	34 053			-411 027
Excédent ou déficit de l'exercice	34 053			-39 235	-5 182
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>3 899 622</b>	<b>34 053</b>	<b>0</b>	<b>-39 235</b>	<b>3 894 440</b>
Provisions pour risques					
<b>TOTAL</b>	<b>3 899 622</b>	<b>34 053</b>	<b>0</b>	<b>-39 235</b>	<b>3 894 440</b>

La variation des fonds associatifs et réserves est présentée (valeur après affectation du résultat) après proposition à l'assemblée générale annuelle à tenir le 11 mai 2025.

### 3.4. Fonds dédiés sur dons manuels affectés

Les travaux de la Chapelle étant terminés, les fonds dédiés continuent à être repris. En 2024, 31 068 € ont ainsi été rapportés au compte de résultat. L'utilisation des fonds dédiés continuera à être rapportée en produits chaque année au même rythme que les travaux de rénovation de la Chapelle seront amortis.

Le montant total des fonds dédiés au 31 décembre 2024 s'élève à 569 844€.

### 3.5. Variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Ressources affectées reçues en N	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds Chapelle	600 872 €	- €	31 027 €	- €		569 844 €	

#### 4. Produits

##### 4.1. Offrandes et dons

Sont ainsi comptabilisés tous les dons reçus par chèques, prélèvements et virements. Il s'agit des catégories suivantes :

- Les dons nominatifs ordinaires, reçus des donateurs à titre régulier ou exceptionnel, et donnant lieu à reçu fiscal.
- Les dons anonymes reçus à l'occasion des collectes des cultes de la rue Madame et de la rue de Grenelle ; ils ne donnent pas lieu à reçu fiscal.
- Les dons nominatifs et anonymes reçus à l'occasion de cérémonies. Seuls les premiers donnent lieu à reçu fiscal.

##### 4.2. Avantages et ressources provenant de l'étranger

Date	Pays d'origine	Personnalité juridique du contributeur	Nature	Caractère direct ou indirect	Mode de paiement	Montant
30-01-2024 au 31-12- 2024	Canada	Personne physique	Don manuel	Direct	Virement	1 372 €
10/09/2024	Belgique	Personne physique	Don manuel	Direct	Virement	2 300 €
						<b>3 672 €</b>

##### 4.3. Inventaire des biens immeubles et meubles (art. 21 loi 1905)

- 58, rue Madame – 75006 Paris
- 72, boulevard Raspail – 75006 Paris
- 106, rue de Grenelle – 75007 Paris

## Tableau des immobilisations

		Net au 31/12/23	Brut au 31/12/2024	Amort. au 31/12/24	Net au 31/12/24
<b><u>IMMOBILISATIONS</u></b>		<b>4 019 297</b>	<b>6 090 955</b>	<b>2 089 750</b>	<b>4 001 205</b>
<b>Madame</b>	Terrain	568 000	568 000	0	<b>568 000</b>
<b>Corp.</b>	Construction / Structure	1 766 731	1 918 224	151 493	<b>1 766 731</b>
	Toiture	0	515 555	509 679	<b>5 876</b>
	Equipement technique	101 847	596 040	509 839	<b>86 201</b>
	Mobilier	0	265 181	264 996	<b>185</b>
	Aménagements divers	0	160 447	122 456	<b>37 991</b>
	Installation & agencement	17 235	0	0	<b>0</b>
	Matériel de bureau	7 403	38 913	13 428	<b>25 485</b>
	Orgue	22 809	185 361	170 144	<b>15 217</b>
	Travaux Chapelle	614 212	717 657	134 857	<b>582 800</b>
<b>Incorp.</b>	Logiciel brevet	0	13 000	13 000	<b>0</b>
	Immobilisations en cours	10 623	7 572	0	<b>7 572</b>
		<b>3 108 860</b>	<b>4 985 950</b>	<b>1 889 892</b>	<b>3 096 058</b>
<b>Raspail</b>	Terrain	208 000	208 000	0	<b>208 000</b>
	Construction / Structure	665 600	665 600	0	<b>665 600</b>
	Toiture	0	83 200	83 200	<b>0</b>
	Equipement technique	29 357	97 552	73 694	<b>23 858</b>
	Mobilier	0	0	0	<b>0</b>
		<b>902 957</b>	<b>1 054 352</b>	<b>156 894</b>	<b>897 458</b>
<b>Grenelle</b>	Construction / Structure	805	805	0	<b>805</b>
	Mobilier	0	23 304	23 304	<b>0</b>
	Installation & agencement	0	14 300	11 642	<b>2 658</b>
	Matériel de bureau	6 675	12 244	8 018	<b>4 226</b>
		<b>7 480</b>	<b>50 653</b>	<b>42 964</b>	<b>7 689</b>

### 4.4. Suivi de l'aliénation des biens attribués

Néant

### 4.5. Liste des lieux de culte utilisés habituellement pour l'exercice du culte

- Temple du Luxembourg - 58, rue Madame – 75006 Paris
- Temple de Pentemont - 106, rue de Grenelle – 75007 Paris

### 4.6. Valorisation des contributions volontaires (Art. 211-1 du règlement ANC 2018-06 du 5/12/2018)

En conformité avec la décision n° 7 du synode national de 2022 de l'Église Protestante Unie de France,

aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée dans les comptes de l'Église protestante unie de Pentemont-Luxembourg.

#### **4.7. Ventes**

Ce poste concerne la vente annuelle de soutien organisée en collaboration avec l'association d'Entraide de Luxembourg-Pentemont (ELP). Fin 2021, ELP a décidé de ne plus contribuer.

#### **4.8. Participations aux frais**

Il s'agit de sommes reçues à l'occasion d'activités organisées par l'association culturelle et permettant la couverture des frais de gestion et d'entretien des locaux.

#### **4.9. Soutien de prise en charge des ministres**

Ce poste reprend le coût de prise en charge des ministres tel qu'il est communiqué à l'association culturelle par l'EPUDF, qui les rémunère.

#### **4.10. Produits des salles et des appartements**

Ce poste regroupe les produits perçus à l'occasion de la mise à disposition de logements et de salles pour des activités non organisées par l'association culturelle.

#### **4.11. Avantages en nature**

Ce poste donne la valorisation des avantages en nature accordés aux ministres, aux gardiens de l'immeuble de la rue Madame et du temple de la rue de Grenelle et à la responsable administrative de l'association culturelle sous forme de mise à disposition d'un logement.

#### **4.12. Produits financiers**

Ce poste enregistre les produits du placement de la trésorerie disponible sur différents comptes ouverts auprès de la banque CIC.

#### **4.13. Produits exceptionnels**

Le produit de 31 027 € correspondant à l'utilisation des fonds dédiés pour les travaux de la Chapelle.

En 2024, les fonds reçus via la Fondation du Protestantisme-Martin Bucer s'élèvent à 40 080 € contre 17 760 € en 2023.

#### **4.14. Charges**

##### **4.14.1. Achats, fluides, consommables**

Ce poste présente les dépenses d'eau, d'électricité, de consommation de chauffage urbain, de produits d'entretien, ainsi que divers petits achats liés l'activité de l'association culturelle (catéchisme, cultes, etc.).

##### **4.14.2. Services, entretiens, assurances**

Ce poste regroupe les charges de services nécessaires pour l'entretien des locaux et le fonctionnement de l'association culturelle (contrats de chauffage, d'ascenseur, de téléphone, d'assurance, etc.).

##### **4.14.3. Impôts et taxes**

Il s'agit principalement des taxes foncières dont est redevable l'association culturelle au titre de ses différents locaux, de taxes communales et de taxes liées à la formation. A cela s'ajoute le montant dû sur

les intérêts perçus du placement fait pour la 1<sup>ère</sup> fois en mars 2023 sur un Compte à Terme (12 mois).

#### 4.14.4. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'association comprennent, outre la rémunération des salariés -à temps complet ou partiel- employés par l'EPUPL, le coût de la rémunération des ministres tel qu'il est communiqué à l'association culturelle par l'Union Nationale des Associations Culturelles de l'EPUDF qui les rémunère.

#### 4.14.5. Contributions, autres charges de gestion courante

Ce poste comprend principalement la contribution annuelle versée à l'EPUDF (cible) par l'intermédiaire de la région parisienne, à hauteur de 304 000 €.

#### 4.14.6. Dotations aux amortissements et provisions.

La dotation aux amortissements est calculée dans les conditions indiquées au 3.1.2 ci-dessus.

#### 4.14.7. Charges financières

Il s'agit de divers frais, notamment ceux mis à la charge de l'association en cas d'interruption, sans préavis, d'un mandat de prélèvement par un donateur, ainsi que les frais de commissions Stripe et Fipos (paniers électroniques) et autres frais de fonctionnement du compte.

#### 4.14.8. Charges exceptionnelles

Il n'y a pas de charges exceptionnelles en 2024.

### 4.15. Résultat de l'exercice

<i>En Euro</i>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Résultat d'exploitation	-24 805	-45 618
Résultat financier	10 160	12 194
<b>Résultat courant</b>	<b>-14 645</b>	<b>-33 424</b>
Résultat exceptionnel	50 891	31 027
Impôts sur les sociétés en 2024	-2 192	-2 786
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>34 053</b>	<b>-5 182</b>

Le résultat d'exploitation de 2024 est un déficit de 45 618 €, contre un déficit de 24 805 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier comprend principalement les intérêts perçus sur les comptes d'épargne, et revalorisé par les intérêts de 3,2 % de 2024 à recevoir en provenance du CAT ouvert en 2024.

Le résultat de l'exercice présente un déficit de 5 182 €, contre un excédent de 34 053 € pour l'exercice N-1.

## 5. Autres informations

L'association n'a donné aucun engagement ou sûreté en cours.

-----